

REGLEMENT PARTICULIER

1. Le Tournoi du Couserans est autorisé par la Fédération Française de Badminton.
N° autorisation : (en cours)
2. Le tournoi se déroule selon les règles et les dispositions générales du guide de Badminton de la FFBAD, les dispositions éventuelles et particulières de la ligue OCCITANIE et du règlement ci-dessous.
3. Le juge-arbitre est Olivier Daniélou.
4. Le tournoi a lieu les 14 et 15 juin 2025, à Saint-Girons, complexe sportif N°2 Buffelan.
5. Le tournoi est une compétition de Double : Hommes, Dames et Mixte. Les tableaux de Double Hommes et Dames se jouent le samedi. Ceux de Double Mixte se jouent le dimanche.
6. Le tournoi est une compétition nationale, ouverte à tous les licenciés seniors (ou autorisés par surclassèrent) classés R, D, P et NC. Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition le jour du tournoi.
7. Les tableaux seront organisés par séries de points (côte CPPH arrêtée au 31 mai 2025). La répartition des paires de double et de mixte sera faite selon la moyenne des points de la paire, sachant qu'il ne peut y avoir plus de 2 catégories d'écart entre deux joueurs d'une même paire. Tous les tableaux se dérouleront en poule avec deux qualifiés par poules, puis en élimination directe. L'organisation favorisera les poules uniques afin de permettre à tous de jouer plus de matchs. Les poules seront formées en fonction des moyennes de chaque paire. La formule de compétition et le regroupement des séries seront décidés par le comité d'organisation et le juge-arbitre afin que les tableaux aient le meilleur coefficient possible pour les compétiteurs.
8. Un joueur ne peut s'inscrire avec un partenaire ayant un classement 16 fois supérieur ou inférieur au sien. Cas particuliers :
 - Un joueur NC ou P12 n'est pas concerné par la règle du x16 mais il ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D9 ou plus.
 - Un joueur P11 n'est pas concerné par la règle du x16 mais il ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus. Les séries de mixte seront constituées selon les points cumulés des 2 joueurs.
9. Le nombre de joueurs est limité à 180 sur l'ensemble du tournoi.
10. L'inscription d'un joueur peut être refusée en raison du dépassement du nombre de participants qui peuvent être accueillis dans chaque série ou dans la compétition. Il sera alors constitué une liste d'attente.
11. Un joueur sans partenaire pourra s'inscrire « en recherche » mais ne sera pas prioritaire par rapport à des paires déjà constituées s'inscrivant après. Le comité d'organisation se

2^{EME} TOURNOI DU COUSERANS 14 ET 15 JUIN 2025 SAINT-GIRONS

réserve le droit de modifier les tableaux et l'ordre des matches en cas de nécessité après l'accord du Juge Arbitre. La date de prise en compte de l'inscription d'une paire ne sera effective qu'après le 2^o joueur.

12. La clôture des inscriptions est fixée au 6 juin 2025. Le tirage au sort des tableaux aura lieu le 9 juin 2024. Après cette date, seuls les désistements involontaires et justifiés donneront droit au remboursement de l'inscription.
13. L'inscription est ouverte sur 1 ou 2 tableaux et se fera uniquement via le site Badnet ou l'application Ebad. Les droits d'inscriptions s'élèvent à 15€ pour un tableau et 18€ pour deux tableaux, participation fédérale comprise.
14. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quelle que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
15. Les joueurs disposent de 3 minutes de préparation entre l'appel de leur nom et le début de leur match. Dès leur arrivée sur le terrain, ils devront commencer par tester leurs volants.
16. Tous les matchs sont en auto-arbitrage.
17. Les volants sont à la charge des joueurs (partage). En cas de contestation des volants entre deux équipes ou deux joueurs, le volant VINA STAR 99 en vente à la table de marque sera utilisé.
18. Le pointage des participants se fera à l'entrée du gymnase à l'aide d'un QR Code, chaque jour de la compétition.
19. Un volant touchant le plafond ou tout autre obstacle sera considéré faute au cours de l'échange et sera remis 2 fois au service (maximum 3 services).
20. Seul un responsable de club est autorisé à déposer une réclamation à la table de marque.
21. Les décisions du juge-arbitre et de l'organisateur sont sans appel.
22. Une tenue réglementaire de badminton conformément au RGC est exigée sur les terrains.
23. L'organisateur se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer le déroulement de la compétition, en accord avec le juge-arbitre.
24. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de pertes, vols, accidents ou incidents.
25. Le joueur ne doit pas faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.
26. Un joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le juge arbitre sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match. Les horaires prévisionnels fournis par affichage sont indicatifs.
27. Tout participant devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et devra transmettre à la ligue, dans les délais réglementaires, les justificatifs nécessaires ou les remettre au Juge-Arbitre le jour de la compétition.

2^{EME} TOURNOI DU COUSERANS 14 ET 15 JUIN 2025 SAINT-GIRONS

28. En cas de forfait d'un participant ou d'une paire, le joueur ou la paire peut être remplacé par les premiers joueurs inscrits sur la liste d'attente (cf. article 13 du règlement des compétitions).
29. Toute participation à la compétition implique l'adhésion au présent règlement ainsi qu'aux règlements municipaux concernant l'utilisation de la salle de sports.

L'organisateur

Le juge-arbitre